

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Restriction de la Circulation
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D9
au territoire de la commune de ETAING
TRAVAUX

Sondages géotechniques verticaux
Section hors agglomération
du 21 février 2024 au 22 mars 2024

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Considérant la demande du 13/02/2024, par laquelle l'Entreprise GEOTEC FRANCE fait connaître le déroulement des travaux de sondages géotechniques verticaux, le 21/02/2024,

Considérant que, pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux de sondages géotechniques verticaux, va nécessiter une restriction de la circulation sur la route départementale D9 du PR 25+619 au PR 26+070, hors agglomération, du 21/02/2024 au 22/03/2024 pour une durée effective de 4 jours et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Maire de la commune de ETAING,

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de VIS EN ARTOIS,

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

..... ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte sur la route départementale D9 du PR 25+619 au PR 26 +070, hors agglomération, sur le territoire de la commune de ETAING, du 21 février 2024 au 22 mars 2024 pour une durée effective de 4 jours, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

ARTICLE 2 : Ces restrictions consisteront en :

- limitation de la vitesse à 50 km/h,
- interdiction de doubler ou de dépasser,
- interdiction de stationner au droit des travaux,
- alternat de circulation par feux tricolores.

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections restreintes, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Arrageois.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
 - Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Arrageois,
 - Monsieur le Responsable de l'Entreprise chargée des travaux,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs du Département et affiché au siège du Département du Pas-de-Calais.

ARRAS, le... 20 FEV. 2024

Pour le Président du Conseil départemental,

Pour le Directeur de la Maison du Département

Le Responsable d'Unité Etudes

Aménagement et Développement Territorial de l'Arrageois

Le Responsable de l'Unité Routes et Mobilités

Marc-André HAIGNÈRE

Laurent REGNIER

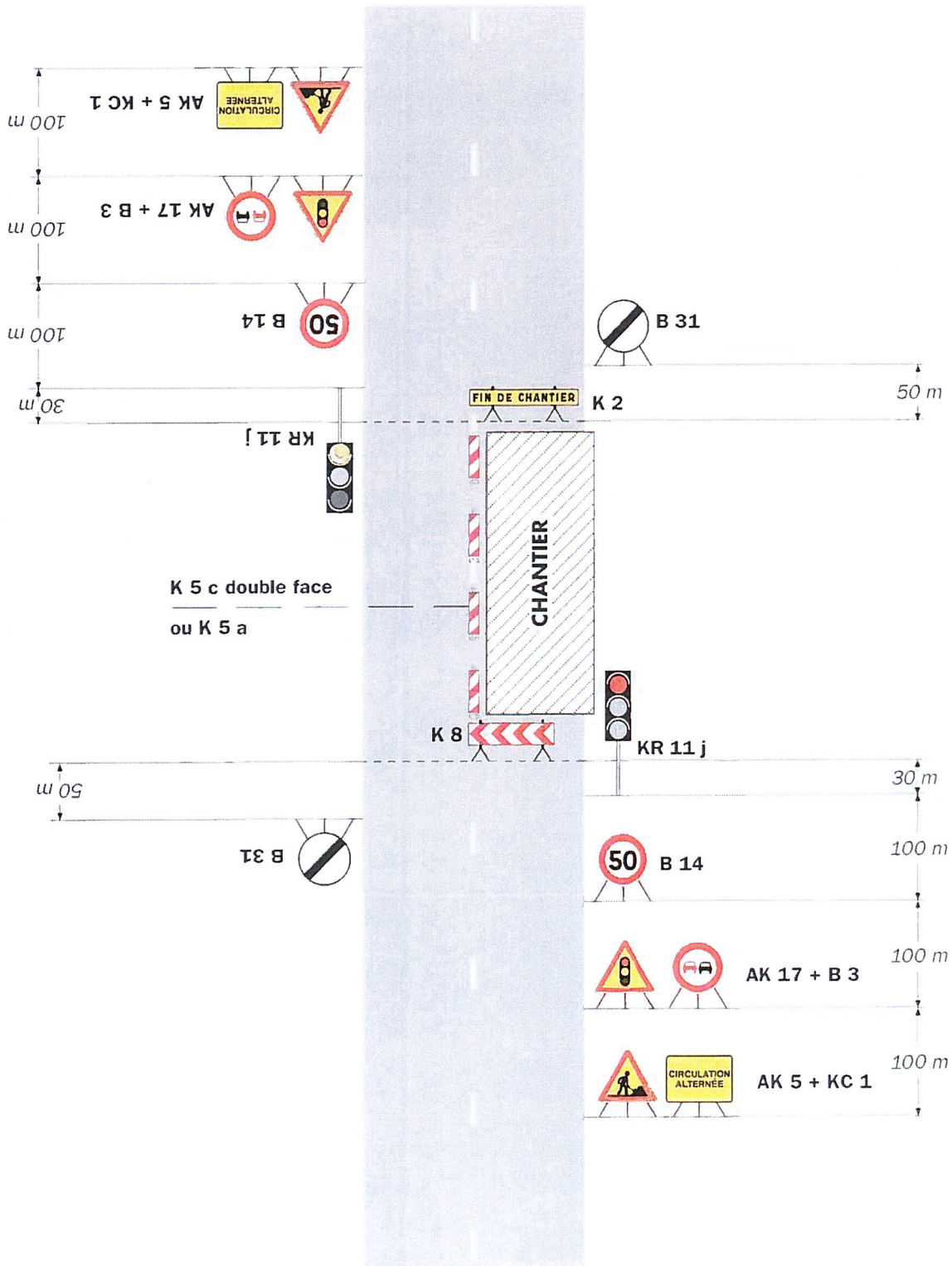
COPIE CONFIRMÉE

Chantiers fixes



Alternat par signaux tricolores

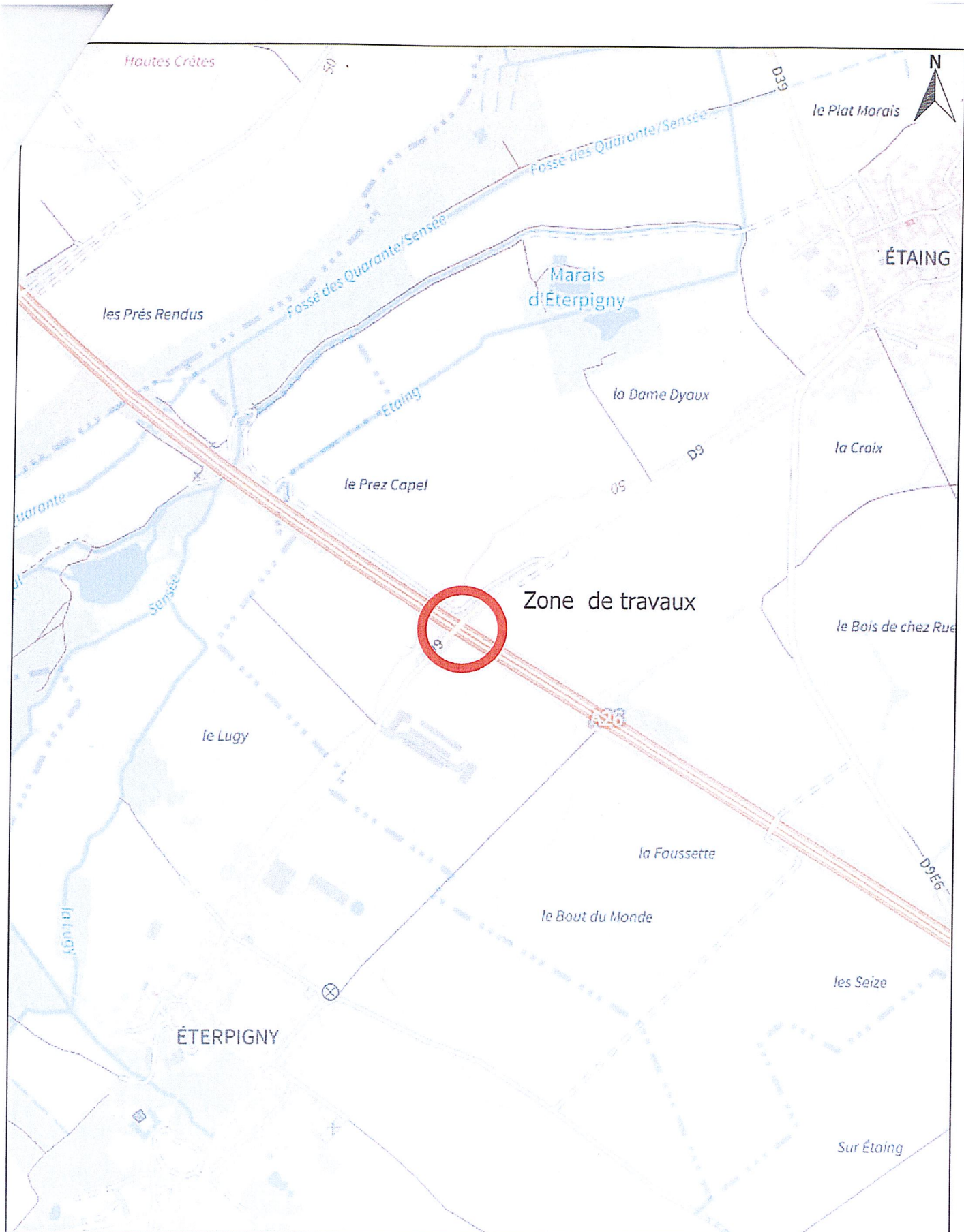
Circulation alternée
Route à 2 voies



Remarque(s) :

- Schéma à appliquer notamment lorsque l'alternat doit être maintenu de nuit, en absence de visibilité réciproque.
- Pour le réglage des signaux tricolores : Cf. Signalisation temporaire - Les alternats.

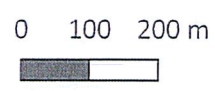
- Un panneau B 14 de limitation de vitesse à 70 km/h peut éventuellement être intercalé entre les panneaux AK 5 et AK 17.



GEOTEC LILLE
 10 RUE GUTENBERG
 62220 CARVIN
 Tél : 03 91 83 38 30

2024/00536/LILLE
 ÉTAING

Plan de situation



Echelle en A4 : 1/10 000
 Système de référence spatiale :
 RGF93-CC46 (m)